

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022

DELIBERATION N°2022.00012

**CONTRAT RIVIERE GIER - CONVENTION ANNUELLE 2022 AVEC LE SYGR
DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE SEM SYGR**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 31 janvier 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220120-D20220001210

DATE D’AFFICHAGE :31 janvier 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Patrick BOUCHET,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Michel GANDILHON, M. Marc JANDOT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022

**CONTRAT RIVIERE GIER - CONVENTION ANNUELLE 2022 AVEC LE SYGR
DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE SEM SYGR**

Sur le bassin versant du Gier, Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SyGR) portent les outils de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de protection contre les inondations : le contrat de rivière, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Afin de garantir une vision globale et cohérente dans la construction et le suivi de ces outils, une Entente entre Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien a été signée le 27 juin 2013.

Dans cette Entente, il est prévu la possibilité de réaliser des opérations communes, à l'échelle du bassin versant. Par ailleurs, un groupement de commande permanent a été constitué dont Saint-Etienne Métropole est désignée « collectivité coordinatrice ».

La liste des opérations communes à engager en 2022 doit être soumise aux assemblées délibérantes de Saint-Etienne Métropole et du Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien, après avis de la conférence de l'Entente.

La conférence de l'Entente s'est réunie le 22 novembre 2021 et a approuvé la liste des opérations à engager pour l'année 2022 ainsi que les clés de répartitions. Le tableau suivant récapitule ces éléments :

Intitulé de l'opération	N° opération CR / PAPI	Montant prévisionnel (€ HT)	subvention attendue	clé de répartition	Montant prévisionnel SEM (€ HT)	Montant prévisionnel SyGR (€ HT)
Poste de chargé de mission Animation du contrat de rivière et du PAPI	CR / PAPI	50 000 €	75%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	43 000 €	7 000 €
Poste de technicien Réfèrent eau et industrie	CR	40 000 €	0%	Temps effectif sur chaque territoire	34 400 €	5 600 €
Poste de chargé de mission Plan de gestion de la ressource en eau	PGRE	40 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	34 400 €	5 600 €
Journal de la rivière	CR	10 000 €	80%	Population	8 600 €	1 400 €
Animations scolaires	CR	9 200 €	80%	Nombre de classes réellement concernées	6 400 €	2 800 €

Montage films sensibilisation aux enjeux	CR	20 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	17 200 €	2 800 €
Mise en place du plan de gestion stratégique des zones humides	CR	30 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	25 800 €	4 200 €
Etude transport solide	CR	50 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	43 000 €	7 000 €
Recherche de sites, pose et entretien de repères de crues historiques	PAPI : 1.4	4 000 €	80%	Nombre de repères	3 440 €	560 €
Elaboration d'outils d'information de la population sur les risques et les comportements à adopter avant pendant et après la crue	PAPI : 1.6	36 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	30 960 €	5 040 €
Formation des élus et techniciens	PAPI : 1.8	5 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €
Mise en œuvre et animation d'un groupe de travail sur les PCS et DICRIM	PAPI : 3.1	5 000 €	0%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €
Réalisation d'exercices de crise	PAPI : 3.3	5 000 €	0%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €
Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte aux crues	PAPI 2.1	55 000 €	25%	Surface de zones inondables (87% SEM - 13% SyGR)	47 850 €	7 150 €
Diagnostics de vulnérabilité	PAPI : 5.2 à 5.4	25 000 €	80%	Nombre de diagnostics	21 500 €	3 500 €
TOTAL		384 200 €			329 450 €	54 750 €

Ces opérations seront financées par les partenaires du Contrat de Rivière Gier (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Loire et Département du Rhône) et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (Etat).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à arrêter la liste des opérations communes à engager au titre de l'année 2022 entre Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien ;**
- **les dépenses et les recettes seront imputées au budget principal Rivières.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU